

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE, QUÉBEC, TENUE EN LA SALLE DU CONSEIL DE LAC-SAINTE-MARIE, LE 06 AVRIL 2011 À 19H00 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GARY LACHAPELLE

SONT PRÉSENTS

Madame Pauline Sauvé, conseillère
Françoise Lafrenière, conseillère

Monsieur Jean-Claude Loyer, conseiller
Pierre Leblanc, conseiller
Sandy MacKay, conseiller
Derek Dubeau, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

MESDAMES Johanne D'Amour, d.g.a.
Sylvie Léveillée, de la Carrière Léveillée

MESSIEURS Yvon Blanchard, directeur général
Marc Barbe, chef pompier
Lionel Sauvé, contribuable
François Hummel, contribuable
Ronald Dubeau, contribuable
Luc Dallaire, de la Carrière Léveillée
Laurier Henri, contribuable

NOTE AU PROCÈS VERBAL

EN PRÉSENCE (18 H 30) – Madame Céline Gauthier CGA, auditeur indépendant pour la municipalité de Lac-Sainte-Marie, a déposé l'audit des états financiers ainsi que ses recommandations relatifs à la situation financière au 31 décembre 2010, comprenant l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos en cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Le conseiller Derek Dubeau était absent au moment de la présentation de Madame Gauthier pour des raisons d'obligations parentales.

2011-04-095

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Pauline Sauvé

ET IL EST RÉSOLU d'ouvrir la présente séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-04-096

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par le secrétaire-trésorier/directeur général, ainsi que les ajouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

A) OUVERTURE ET PROCÉDURE

- 1) Appel à l'ordre.
- 2) Mot de bienvenue.
- 3) Ouverture de la séance ordinaire.
- 4) Adoption de l'ordre du jour.

B) PAROLES AUX CONTRIBUABLES

C) ADOPTION DES RAPPORTS

- C-1 Rapport incendie
- C-2 Recommandations des comités
 - C-2-1 Services à la population
 - C-2-2 Services administration et gestion financière
 - C-2-3 Environnement et urbanisme
- C-3 Adoption des comptes de la période
- C-4 Finances
 - C-4-1 Engagements financiers
 - C-4-2 Résumé budgétaire
 - C-4-3 Rapport Financier
 - C-4-3 Amendements budgétaires 2011
 - C-4-5 Nomination d'un vérificateur externe
 - C-4-6 Adoption des rapports financiers du vérificateur externe
- C-5 Autres rapports
 - C-5-1 Suivi des résolutions
- C-6 Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du 2 mars 2011

D) CORRESPONDANCE REÇUE

1. Association des loisirs de Lac-Ste-Marie (1994) Inc. – le plus gros succès à Lac-Sainte-Marie tournoi de pêche 2011 « Denis Carré ».
2. MAMROT – Dossier 231813 dans le cadre de PRECO - première exigence respectée par la municipalité – deuxième exigence à venir.
3. MTQ – Ministre délégué aux Transports et Ministre responsable de la région de l'Outaouais – améliorations des chemins La Chute, Lemens et de la rue Lachapelle.
4. MTQ – Ministre délégué aux Transports et Ministre responsable de la région de l'Outaouais – annonce en conférence de presse, le 28 mars dernier, des investissements de 164,4 millions de \$ pour la région de l'Outaouais.
5. CHGA – 97,3 FM – remerciement pour notre participation publicitaire dans le calendrier 2011 de la radio.

6. MRC Vallée-de-la-Gatineau – formation d'un comité technique responsable du suivi du schéma de couverture de risque en sécurité incendie – demande de nommer une personne responsable de la mise en œuvre du schéma.
7. MRC Vallée-de-la-Gatineau – Programme de rénovation – RénoVillage – les formulaires seront disponibles à compter de mardi le 5 avril 2011.
8. STATISTIQUE CANADA – le recensement 2011 se tiendra en mai 2011 – suggère une proclamation du Maire et une résolution du conseil pour motiver les citoyens à participer au recensement.
9. COALITION BOIS QUÉBEC – demande un engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés.
10. LES œuvres charitables de la Paroisse la Visitation de Gracefield – semaine de la faim du 14 au 21 avril 2011 – demande un point de chute où seront déposées des denrées non périssables.
11. F.Q.M. – accusé réception de notre adhésion à la fédération pour l'année 2011.
12. TAQ – quatre (4) plaintes à l'évaluation – avis de convocation à l'audience le 18 mai prochain à compter de 9 h 30 au Centre Château Logue – Maniwaki.
13. Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau – demande d'appui dans leur démarche auprès Bell et/ou Télébec pour l'installation d'une tour pour le service du cellulaire.
14. Municipalité de Kazabazua – demande d'appui concernant l'intervention des mâchoires de vie lors d'un accident de véhicule.
15. Municipalité de Denholm – la demande d'appui de la Ville de Gracefield pour l'utilisation de la piste cyclable par des VTT est rejetée par le conseil municipal.

E) AFFAIRES NOUVELLES

F) COURS DE FORMATION, COLLOQUES ET AUTRES

G) AUTRES SUJETS

1. BRISSON / 3097-4547 QUÉBEC INC. – offre de service pour le fauchage de la végétation aux abords des chemins municipaux.
2. BIBLIOTHÈQUE municipale et CACI – dépliant concernant les heures d'ouvertures de la bibliothèque et du centre d'accès à internet et autres informations.
3. ENSEIGNES Aux Quatre Vents – soumission pour la production des panneaux touristiques – emballage, livraison et assemblage sur la structure en plus par leur équipe spécialisée.
4. GESTION de documents carrières inc. – contrat pour services professionnels en gestion de documents pour les années 2011 – 2012 – 2013.

H) VARIA :

1. Formation – cours de premiers soins ;
2. Responsable camping et autres tâches administratives – archives ;
3. BELL – contrat de services pour les communications téléphoniques ;
4. BELL – contrat pour les équipements « crédit bail » 60 mois ;
5. Rapport d'inspection des nouveaux camions d'incendie ;
6. Camp de Tennis Junior à MSM – pour la sixième année ;
7. Piste cyclable du village au Mont Ste-Marie ;
8. Achat de drapeaux de la municipalité ;
9. Formation des élus en matière d'éthique;
10. Rapport de Madame Hummell;
11. Site WEB de la municipalité;
12. Nomination du maire suppléant;
13. Intervention des camions d'urgences - incendie

I) PLANIFICATION DES COMITÉS ET DU COMITÉ PLÉNIER

J) PAROLES AUX CONTRIBUABLES

K) CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L) DOCUMENTS NON-STATUTAIRES

2011-04-097 ADOPTION DU RAPPORT
D'INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport incendie pour le mois de mars 2011, tel que déposé par la secrétaire de la Brigade d'incendie de Lac-Sainte-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-04-098 COMMISSION DE TOPONYMIE DU
QUÉBEC – CHANGEMENT DE LA
NOMENCLATURE DU CHEMIN ISAÏE-
HENRI

CONSIDÉRANT QUE le chemin Isaïe-Henri est situé à proximité du périmètre d'urbanisation de la municipalité et porte à confusion au niveau des appels d'urgence avec la rue Henri ;

CONSIDÉRANT QU'en situation d'urgence au niveau de la santé ou d'incendie, chaque minute compte pour la protection des citoyens et des citoyennes de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2010, la municipalité a consulté les citoyens du chemin Isaïe-Henri pour leur demander de trouver un autre nom qui serait distinctif au secteur ciblé ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens demandent à la municipalité que le chemin Isaïe-Henri soit renommé chemin Crépin, en l'honneur des premiers résidents dans ce secteur de la communauté au début des années 1950 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE
Madame Françoise Lafrenière**

ET IL EST RÉSOLU de demander à la Commission de Toponymie du Québec de changer la nomenclature du chemin Isaïe-Henri et de lui attribuer celui du chemin Crépin pour des mesures de sécurité publique ;

QUE le conseil décrète que le chemin Isaïe-Henri soit officiellement renommé et reconnu par les autorités compétentes « CHEMIN CRÉPIN » ;

QUE la direction générale commande une nouvelle plaque de rue, suite à la confirmation de ce changement par la Commission de Toponymie du Québec ;

QUE la municipalité avise la direction régionale du ministère de la Sécurité publique, le centre d'appel d'urgence 9-1-1, les résidents et contribuables ciblés par ce changement, le centre de services du ministère des Transports à Maniwaki, la police, le service ambulancier local, le service d'incendie de la municipalité et celui des municipalités environnantes, le responsable du schéma de couverture de risque en matière de protection incendie et le responsable du service d'urbanisme à la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

QUE le directeur général prépare un avis public et affiche sur le site WEB de la municipalité, dans les commerces locaux, au bureau poste local et publie cet avis dans le journal local « LA GATINEAU ».

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-04-099

**EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET
SABLIÈRES SUR LE TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-
SAINTE-MARIE**

CONSIDÉRANT QUE les mesures d'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières s'appliquent dans tous les cas mêmes quand les substances minérales de surface sont transitées partiellement par les routes collectrices et municipales ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette perspective, même si une partie seulement des substances provenant d'un site transite par les voies municipales, ou si ces substances ne sont transportées sur les voies municipales que pour une partie de leur trajet, les substances provenant de ce site sont néanmoins assujetties aux droits dans leur totalité ;

CONSIDÉRANT QUE les obligations contractuelles d'un exploitant d'un site n'ont rien à voir avec les mesures d'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières, à l'exception des dispositions de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales (*L.R.Q. c. C-47.1*);

CONSIDÉRANT QU'en matière d'entente spéciale, tel que mentionné dans la lettre de l'exploitante, la municipalité en a pas conclu, cependant, elle présume qu'il s'agit uniquement des réserves de gravier pour les abrasifs d'hiver, ou ces substances minérales ne transitent pas par des voies municipales mais sont entreposées sur le site de l'exploitante et ne font pas l'objet de mesures d'imposition de droits;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier municipal 2011, les montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière, publiés à la Gazette officielle du Québec seront, à compter du 1^{er} janvier 2011, de 0,52 \$ par tonne métrique et de 0,99 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant sera de 1,40 \$ par mètre cube ;

CONSIDÉRANT QUE les sites d'exploitations, situés sur le territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, ne sont pas dotés d'instruments permettant la pesée des substances minérales et qu'il n'est pas souhaitable d'obliger les exploitants à se doter de tels instruments, les barèmes déterminant les droits à payer sont exprimés à la fois en poids (*tonne métrique*) et en volume (*mètre cube*), ce qui est plus facile à mesurer sans instrument ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE
Madame Pauline Sauvé

ET IL EST RÉSOLU d'informer l'exploitante de la Carrière Léveillée que ses obligations contractuelles ne la dispensent pas de remplir ses obligations légales en matière d'imposition de droit, même si la municipalité est impliquée.

QUE le contrat entre la municipalité de Lac-Sainte-Marie et l'entrepreneur OUTABEC Construction n'exclut pas l'exploitante de la Carrière Léveillée de l'application des mesures d'imposition de droits pour la totalité des voyages de gravier transportées sur le chantier de construction à Mont Ste-Marie, même si les voyages de gravier ont été transportés partiellement sur des voies municipales ;

QUE la municipalité est d'avis avec l'exploitante de la Carrière Léveillée que les matériaux granulaires, pour la préparation des abrasifs, soient exclus des mesures d'imposition de droits parce que les voyages de gravier ne quittent pas le site ;

QUE la municipalité, dans ses obligations légales, n'a pas instauré de mécanismes visant à permettre au directeur général de juger de l'exactitude de toute déclaration faite en vertu de la Loi sur les compétences municipales (*L.R.Q. c. C-47.1*), mais s'est basée sur la bonne foi des exploitants ;

QU'en résumé, le conseil municipal avise l'exploitante qu'elle a l'obligation de déclarer toutes les substances minérales assujetties aux droits et exemptées, d'en acquitter les droits dans les délais prescrits, ceci pour l'ensemble des voyages qui sont transportés hors du site si tout ou partie d'entre eux sont susceptibles de transiter par les voies publiques municipales.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-04-100

**EMPLOI D'ÉTÉ DU CANADA –
EMBAUCHE D'UN AGENT DE
PROTECTION À
L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé par appel d'offres par le service de placement des universités à travers le Québec et à Ottawa afin d'offrir à la population étudiante, la possibilité de venir dans notre communauté et mettre en pratique leurs connaissances en matière de protection à l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu par le comité est inscrit pour septembre 2011 à la maîtrise en gestion de l'environnement à l'Université de Sherbrooke terminera en avril 2011 un Baccalauréat en aménagement et environnement forestiers à l'Université Laval ;

CONSIDÉRANT QUE le candidat possède une grande capacité à vulgariser des concepts scientifiques parfois complexes pour en faire saisir les tenants et aboutissants auprès de la population ciblée ;

CONSIDÉRANT QU'ayant grandi dans notre région, secteur de la baie Davis au lac des trente et un mille, dans la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, il est informé des mandats de la SAGE et maîtrise très bien les concepts du RCI 2009-206 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Sandy MacKay

ET IL EST RÉSOLU d'embaucher pour un emploi d'été comme «Agent de protection à l'environnement» Monsieur François Payette aux conditions suivantes :

1. Entrée en fonction : lundi, 9 mai 2011 à 8 h 30 ;
2. Fin de l'emploi : vendredi, 18 août 2011 à 16 h 30 ;
3. Durée de l'emploi : 15 semaines ;
4. Quart de travail : 35 heures sur 5 jours ouvrables/variables ;
5. Taux horaire : 15 \$/heure ;
6. Hébergement : un (1) site de camping pour l'été ;
7. Location d'équipement : un ordinateur portable avec logiciels ;
8. Déplacements : selon la politique en vigueur ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, un contrat de travail d'une durée déterminée, du 9 mai au 18 août 2011, avec Monsieur François Payette.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-04-101

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC-DES TRENTE-ET-UN MILLES « SAGE » CONCERNANT UNE DEMANDE D'AMENDEMENT DU RCI 2009-206

CONSIDÉRANT QUE les représentants de l'Association pour la protection du Lac des trente-et-un milles « SAGE » demandent à la MRC Vallée-de-la-Gatineau de reconsidérer les articles portant sur les abris à bateau ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Sainte-Marie a déjà manifesté auprès des maires de la MRC Vallée-de-la-Gatineau son désaccord avec certaines dispositions du RCI 2009-206 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE MAIRE
Monsieur Gary Lachapelle**

ET IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lac-Sainte-Marie appui la demande présentée par l'Association pour la protection du lac des trente-et-un milles « SAGE » afin que la MRC Vallée-de-la-Gatineau reconsidère les articles portant sur les abris à bateau ;

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-102

**MANUEL DE L'EMPLOYÉ
CONCERNANT LES CONGÉS DE
MALADIES**

CONSIDÉRANT QU'à l'article 2.5 du manuel de l'employé, révisé en janvier 2011, la municipalité accorde à chaque employé 12 jours de congé de maladie non monnayables ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des employés qui ont manifesté auprès du directeur général sa rigidité dans l'application d'un congé de maladie ;

CONSIDÉRANT QUE tel que prescrit au manuel, l'application des congés de maladie ne permettent pas au directeur général de convertir un congé de maladie en congé mobile pour des raisons économiques ;

CONSIDÉRANT QUE les employés qui voudront vraiment prendre un congé mobile à même les congés de maladie devront mentir à la direction générale et ils s'exposent à des mesures disciplinaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur « la municipalité » a déjà consenti à octroyer à chaque employé 12 jours de congé de maladie, même que depuis le 1^{er} janvier 2011 certains employés ont déjà utilisé 40 % de leurs congés de maladie, sans avoir aucune preuve qu'ils étaient vraiment malades ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER
Monsieur Derek Dubeau**

**ET IL EST RÉSOLU de modifier le manuel de l'employé et
d'ajouter à la suite de l'article 2.5 le texte suivant :**

***Le directeur général et responsable des
ressources humaines, ou son représentant,
à la demande formelle d'un employé, pour
des raisons économiques, peut convertir
un maximum de deux (2) jours de congé de
maladie en congés mobiles. Ceci
s'applique également à des parties de
journée.***

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Contre
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des
membres du conseil présents, le
maire s'étant prévalu de son droit
de voter.**

2011-04-103

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES
ÉLUS DE L'OUTAOUAIS « CRÉO »
DEMANDE D'ASSISTANCE
FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Sainte-Marie
demande aux autorités compétentes de la Conférence
régionale des élus de l'Outaouais une assistance financière
dans le cadre du programme de soutien au développement
d'événements identitaires régionaux à caractère culturel et
sportif, dont la troisième (3^e) édition du Festival des arts de
la scène qui est prévue pour mars 2012 ;**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE
Madame Françoise Lafrenière**

**ET IL EST RÉSOLU de présenter une demande d'aide
financière au montant de 5 800 \$ sur un budget global estimé
à 20 000 \$ dans le cadre du programme de soutien au
développement d'événements identitaires régionaux à
caractère culturel et sportif ;**

**QUE le secrétaire-trésorier et directeur général, Monsieur
Yvon Blanchard, soit autorisé à signer pour et au nom de la
municipalité de Lac-Sainte-Marie tous les documents relatifs
à cette demande d'assistance financière auprès de la CRÉO.**

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-104

**SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE
AU QUÉBEC - REMERCIEMENT AUX
BÉNÉVOLES DE LA MUNICIPALITÉ
PAR UNE INVITATION À UNE
SOIRÉE**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire remercier et reconnaître l'effort de l'action des bénévoles qui organisent et réalisent des événements culturels, sportifs et sociaux pour la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ LA CONSEILLÈRE
Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'organiser dans les prochaines semaines une rencontre afin de souligner l'excellent travail de ces personnes bénévoles qui ont à cœur le bien-être de la population.

QUE le conseiller, Monsieur Jean-Claude Loyer, soit responsable d'organiser cette rencontre pour la municipalité et demande au directeur général de mettre à sa disposition un budget.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-105

**FORMATION OFFERTE PAR L'ADMQ
RELATIVE À LA RÉDACTION DES
PROCÈS-VERBAUX ET LES
COMPTES RENDUS**

IL EST PROPOSÉ PAR LE MAIRE Monsieur Gary Lachapelle

ET IL EST RÉSOLU d'entériner la décision du comité administration et de la gestion financière, en déléguant la directrice générale adjointe à participer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie à une formation offerte par l'ADMQ sur la rédaction des procès-verbaux et des comptes rendus ;

QUE le coût d'inscription est de 230.00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE la formation se tiendra le 20 avril 2011, au Manoir du Casino (secteur Hull), Gatineau, Québec ;

QUE tous les frais inhérents soient remboursés selon la politique en vigueur.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-106

**CONGRÈS ANNUEL DE
L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX DU QUÉBEC
« ADMQ » LES 8, 9 ET 10 JUIN 2011
À QUÉBEC AU PALAIS DES
CONGRÈS**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU de déléguer, Madame Johanne D'Amour au congrès annuel de L'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 8, 9 et 10 juin 2011 au Palais des Congrès à Québec ;

QUE les frais d'inscription de 450.00 \$ plus les taxes applicables, soient payés par la municipalité ;

QU'un membre du conseil municipal peut accompagner la directrice générale adjointe au congrès ;

QUE tous les frais inhérents à ce congrès seront remboursés selon la politique de frais de déplacement en vigueur ;

QUE lors de ce congrès, l'Association des directeurs municipaux du Québec, soulignera les 35 années de services dans le domaine municipal de Madame Johanne D'Amour.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-107

**COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC
DANS L'AFFAIRE « MATRICULES :
4790-81-2592 » ET 4790-71-3892 ET
LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-
MARIE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Sainte-Marie a reçu de la Cour supérieure du Québec un avis de comparution visant les matricules suivants : 790-81-2592 et 4790-71-3892, ainsi que la Municipalité de Lac-Sainte-Marie ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER
Monsieur Jean-Claude Loyer**

ET IL EST RÉSOLU que le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard ainsi que le l'Officier responsable de l'émission des permis et des certificats, Monsieur Martin Lafrenière, soient autorisés à se déplacer au palais de justice, district de Hull, le 25 avril prochain pour représentation dans l'affaire ci-haut mentionnée ;

QUE tous les frais de déplacements inhérents seront remboursés sur présentation des pièces justificatives selon la politique actuellement en vigueur.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-108

RÈGLEMENT #2006-02-004
CONCERNANT L'ANNEXION D'UNE
PARTIE DU TERRITOIRE DE LA
VILLE DE GRACEFIELD

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Sainte-Marie a adopté à sa séance du 1^{er} mars 2006, le règlement #2006-02-004 concernant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Gracefield, connu comme étant la baie de Knight et une partie de l'île à Chantigny ;

ATTENDU QUE le dossier a été transmis au ministère des Affaires municipales et des régions le 15 août 2006 ;

ATTENDU QU'à ce jour, ni la Ville de Gracefield, ni la municipalité de Lac-Sainte-Marie n'ont reçu de réponse dans ce dossier ;

ATTENDU QUE les citoyens, qui ont approuvé le règlement d'annexion, demandent à la municipalité de Lac-Sainte-Marie pourquoi et comment se fait-il qu'aucune réponse ne soit donnée par le gouvernement du Québec dans ce dossier ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 154 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (*L.R.Q., c. 0-9*), à la demande de l'une ou l'autre des municipalités, le ministre doit nommer un conciliateur aux fins du partage de l'actif et du passif relatifs au territoire visé par l'annexion ;

ATTENDU QUE les représentants de la municipalité de Lac-Sainte-Marie et les représentants de la Ville de Gracefield se sont rencontrés le 24 février 2011, au bureau de la députée de Gatineau, en présence de Madame Stéphanie Vallée, pour discuter du dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER
Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU que le préambule fasse partie intégrante de cette résolution.

QUE le conseil municipal de Lac-Sainte-Marie demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et l'Occupation du Territoire, Monsieur Laurent Lessard, conformément à la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), de nommer un conciliateur aux fins du partage de l'actif et du passif relatifs au territoire visé par l'annexion d'une partie de la Ville de Gracefield à la municipalité de Lac-Sainte-Marie ;

QU'UNE copie de cette résolution soit acheminée à la Ville de Gracefield, à la députée de Gatineau, Mme Stéphanie Vallée, ainsi qu'au directeur régional par intérim de l'Outaouais du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, Monsieur Yannick Gignac ;

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Pauline Sauvé, conseillère de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie au siège #1, donne avis par la présente qu'un règlement modifiant le Règlement de Zonage # 92-10-02 concernant l'ajout d'activités commerciales « Hébergement et Restauration » à l'intérieure de la Zone U-200 sera adopté à une séance ultérieure. Qu'une dispense de lecture dudit règlement est demandée.

**Madame Pauline Sauvé
Conseillère
Siège #1**

2011-04-109

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET
DU RÈGLEMENT MODIFICATEUR
#2010-06 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE #92-10-02
AINSI QUE LES PLANS DE ZONAGE
#78260 ET 78260-1 DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-
MARIE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'adopter le deuxième projet du règlement modificateur # 2010-06, modifiant le Règlement de Zonage #92-10-02, ainsi que les plans de zonage #78260 et 78260-1, concernant des activités commerciales « Hébergement et restauration » dans le périmètre d'urbanisation (*Zone U-200*) de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec

RÈGLEMENT # 2010-06

Deuxième projet du Règlement #2010-06, modifiant le Règlement de Zonage # 92-10-02 ainsi que les plans de zonage # 78260 et # 78260-1, de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie.

L'objet de ce règlement :

Ajout de la classe usage C-6, « Hébergement et Restauration » dans la zone U-200 située dans le périmètre d'urbanisation.

ATTENDU QUE le Règlement de Zonage portant le numéro 92-10-02, de la municipalité de Lac-Sainte-Marie est entré en vigueur le 30 mai 1993 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 113 et suivants, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut modifier un règlement pour l'ajout d'une disposition concernant les usages ; (*L.R.Q., c. A 19.1*)

ATTENDU QUE le conseil municipal désire ajouter dans la zone U-200, identifiée au plan de zonage #78260-1, des usages apparentés à la restauration et à l'hébergement ;

ATTENDU QU'en matière de développement économique, les attractions complémentaires au ski, au golf, au nautisme et aux randonnées pédestres constituent des marchés pour lesquels la municipalité doit compter sur un positionnement distinctif ;

ATTENDU QU' Un avis de motion a été déposé à la séance du 4 août 2010, par la conseillère Madame Françoise Lafrenière ;

QU' un deuxième avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 6 avril 2011 par la conseillère Madame Pauline Sauvé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Françoise Lafrenière

Et il est résolu que le conseil municipal, conformément aux exigences de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités, décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2.

Modifier la Zone U-200 par l'ajout de la classe « COMMERCE » l'usage hébergement et restauration « C-6 », dont fait partie de cet usage les établissements aménagés pour que moyennement paiement, les voyageurs y trouvent habituellement à s'y loger et à s'y nourrir.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Gary Lachapelle
Maire

Yvon Blanchard
D.G./Sec-très.

2011-04-110

PROJET PILOTE DE COMPOSTAGE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU que des composteurs soient mis à la disposition des participants intéressés qui n'ont pas la possibilité d'entreposer, chez eux, un tel équipement ;

DE PLACER au garage municipal trois (3) composteurs afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de déposer des matières résiduelles pour compostage ;

D'APPOINTER un employé de la municipalité qui pourra effectuer un suivi des composteurs qui seront installés dans le secteur du garage municipal.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-111

ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU d'adopter les comptes de la période ainsi que les ajouts, vérifiés par les membres du conseil municipal, portant les numéros 3762 À 3840 inclusivement pour un montant total de 539 221.17\$.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-112

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ARRÊTÉ AU 30 MARS 2011

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Pauline Sauvé

ET IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport financier tel que présenté par le directeur général pour la période se terminant le 30 mars 2011.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-113

ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 MARS 2011

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'adopter les amendements budgétaires tel que présentés par le directeur général pour la période se terminant le 30 mars 2011.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES :

Postes budgétaires	DT	CT
02-110-429	590.00\$	
02-110-725	348.00\$	
02-110-454		938.00\$
02-130-410	199.00\$	
02-110-341		199.00\$
02-130-414	350.00\$	
02-130-670		350.00\$
02-130-725	348.00\$	
02-130-522		348.00\$
02-220-455	19.00\$	
02-220-649		19.00\$
02-220-515	1 050.00\$	Reporté au 31-12-2011
02-220-725	695.00\$	
02-220-649		695.00\$
02-320-310	49.00\$	
02-320-322		49.00\$
02-320-725	2 057.00\$	
02-320-643		2 057.00\$
02-32011-681	14 000.00\$	
02-32000-681		14 000.00\$
02-415-649	5 378.00\$	
02-320-521		5 378.00\$
02-41520-631	70.00\$	
02-41520-522		70.00\$
02-610-725	197.00\$	
02-610-643		197.00\$
02-70190-494	82.00\$	
02-70190-522		82.00\$
02-70230-519	4.00\$	
02-70230-522		4.00\$
TOTAL	25 436.00\$	24 386.00\$

2011-04-114**NOMINATION D'UN AUDITEUR
INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU de nommer Madame Céline Gauthier CGA, auditeur indépendant pour l'exercice financier 2011 et d'en informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-115

**ADOPTION DES RAPPORTS
FINANCIERS DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT DE LA
MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE
SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE
2010**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Pauline Sauvé

ET IL EST RÉSOLU d'adopter tel que présenté par Madame Céline Gauthier CGA, auditeur indépendant pour la municipalité, les recommandations et les rapports financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-116

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2
MARS 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mars 2011 et expédié au préalable sans qu'il soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents.

2011-04-117

**MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE
COUVERTURE DE RISQUE EN
SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque en matière incendie, adopté par le conseil de La MRC Vallée-de-la-Gatineau, le 18 janvier 2011, prévoit la formation d'un comité technique chargé du suivi des actions locales et supralocales visant sa mise en œuvre ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ LA CONSEILLÈRE
Madame Pauline Sauvé**

ET IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lac-Sainte-Marie désigne son chef pompier, Monsieur Marc Barbe, responsable de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie pour son territoire et le mandate au comité technique de la MRC pour le suivi des actions locales et supralocales visant la mise en œuvre du schéma.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-118

**STATISTIQUE CANADA – LE
RECENSEMENT 2011**

CONSIDÉRANT QUE Statistique Canada mènera le Recensement de la population, en mai 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Sainte-Marie appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et la lutte contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la Statistique exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeurent strictement confidentiels ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE
Madame Pauline Sauvé**

ET IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lac-Sainte-Marie déclare par la présente la semaine du 9 au 13 mai 2011, la **SEMAINE DU RECENSEMENT** ;

DEMANDE à toute sa population résidente de remplir et renvoyer leur questionnaire du recensement en direct à www.recensement2011.gc.ca ou par courrier, d'ici le 10 mai 2011.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-119

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC « TAQ » AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à représenter la municipalité de Lac-Sainte-Marie, le 18 avril prochain aux audiences du Tribunal administratif du Québec, qui se tiendra au Centre Château logue, 12, rue Comeau, Vieux Château, Maniwaki Québec à compter de 9 h 30, concernant des plaintes à l'évaluation dans les dossiers suivants :

- 1. Matricule : 83020 5096 42 5352 ;**
- 2. Matricule : 83020 4898 64 4682 ;**
- 3. Matricule : 83020 4898 65 2407 ;**

QUE les frais de déplacements et de représentations soient remboursés sur présentation des pièces justificatives selon la politique actuellement en vigueur.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-120

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-
THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU UNE
DEMANDE D'APPUI**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU d'appuyer la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau dans ses démarches auprès de la compagnie Bell et/ou Télébec pour l'installation d'une tour de réception cellulaire ou d'améliorer les tours des municipalités environnantes afin que le service du cellulaire soit disponible dans cette communauté.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-121

**MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA
ET LE GROUPE CLR –
RESPONSABLE DU CENTRE LOCAL
DE RÉPARTITION 9-1-1**

ATTENDU QUE la municipalité de Kazabazua demande au Groupe CLR, responsable du centre local de répartition des appels 9-1-1, d'aviser l'équipe technique d'urgence responsable des mâchoires de vie en même temps que la police et les pompiers lorsqu'il s'agit d'accident impliquant des véhicules ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Pierre Leblanc

ET IL EST RÉSOLU d'appuyer la Municipalité de Kazabazua dans ses démarches auprès du Groupe CLR (Centre local de répartition 9-1-1) relatif aux services d'urgence dispensés par l'équipe technique responsable des mâchoires de vie pour le sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauv�	Conseill�re, si�ge #1	
Jean-Claude Loyer	Conseiller, si�ge #2	
Pierre Leblanc	Conseiller, si�ge #3	
Fran�oise Lafreni�re	Conseill�re, si�ge #4	
Sandy Mackay	Conseiller, si�ge #5	
Derek Dubeau	Conseiller, si�ge #6	
Gary Lachapelle	Maire	

ADOPT E   L'UNANIMIT  des membres du conseil pr sents, le maire s' tant pr valu de son droit de voter.

2011-04-122

**FAUCHAGE DE LA V G TATION
AUX ABORDS DES CHEMINS
MUNICIPAUX POUR L'ANN E 2011**

IL EST PROPOS  PAR LA CONSEILL RE Madame Fran oise Lafreni re

ET IL EST R SOLU de retenir les services de l'entrepreneur 3097-4547 QU BEC INC, d ment repr sent  aux fins des pr sentes par la propri taire Madame Annette Brisson, pour le fauchage de la v g tation aux abords des chemins municipaux au taux horaire de 75.00 \$ / heure, plus les taxes applicables, plus les frais de transport des  quipements mobiles et avec une clause d'ajustement sur le carburant. AUTORISE le directeur g n ral, Monsieur Yvon Blanchard,   signer pour et au nom de la Municipalit  de Lac-Sainte-Marie un contrat avec cet entrepreneur.

Le vote est demand  par le Pr sident :

Pauline Sauv�	Conseill�re, si�ge #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, si�ge #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, si�ge #3	Pour
Fran�oise Lafreni�re	Conseill�re, si�ge #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, si�ge #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, si�ge #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPT E   L'UNANIMIT  des membres du conseil pr sents, le maire s' tant pr valu de son droit de voter.

2011-04-123

ENSEIGNES AUX QUATRE VENTS

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Pauline Sauvé

ET IL EST RÉSOLU de retenir la soumission du fournisseur ENSEIGNES AUX QUATRE VENTS, dûment représenté aux fins des présentes par la propriétaire, Madame Suzanne Gagnon, pour la conception et la production de panneaux en aluminium pour notre kiosque touristique, au montant de 6 095.25 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE les coûts pour les supports à dépliants et boîtiers fermés des panneaux sont en sus ;

QUE l'emballage, la livraison et le montage du kiosque touristique seront effectués par l'équipe spécialisée du fournisseur au taux horaire de 150.00 \$/heure ;

QUE le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, un contrat avec Mme Suzanne Gagnon, propriétaire des ENSEIGNES AUX QUATRE VENTS.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-124

GESTION DE DOCUMENTS CARRIÈRE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU de retenir l'offre de services de la firme Gestion de documents Carrière inc., dûment représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Pierre Carrière à titre d'experts-conseils dans le domaine se rapportant à la conservation des documents et le maintien du programme de gestion documentaire ;

QUE les engagements monétaires de la municipalité, pour le contrat d'une durée de trois (3) ans, représentent un montant total de 3 600.00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la municipalité s'engage à mettre à la disposition de la firme une personne à temps plein pour la durée des travaux dans les locaux de la municipalité ;

QUE les frais de déplacements incluant l'hébergement et les repas sont convenus et prédéterminés au contrat pour toute la durée de cet engagement ;

QUE le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie un contrat avec la firme Gestion de documents Carrière inc., dûment représentée par Monsieur Jean-Pierre Carrière.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-125

COURS DE PREMIERS SOINS

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Pauline Sauvé

ET IL EST RÉSOLU de retenir les services de la firme Premiers Soins Haute-Gatineau, dûment représentées aux fins des présentes par Monsieur Éric Bernatchez, pour dispenser les cours en premiers soins aux employés de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, tel qu'exigé par la Commission de la Santé et de Sécurité au travail « CSST ».

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-126

CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE
POUR LE POSTE DE RESPONSABLE
DU CAMPING MUNICIPAL ET
D'AUTRES TÂCHES
ADMINISTRATIVES

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU de rappeler pour une période déterminée l'employé temporaire, Mme Viki Cousineau, comme responsable du camping municipal et d'autres tâches administratives aux conditions suivantes :

Contrat : durée de 900 heures
Taux horaire : 14.00 \$ / heure
Quart de travail : 40 heures / semaine / variables
Assurances collective : non
Fonds de pension : non

QUE l'employeur accepte d'accorder à Mme Cousineau deux fins de semaine (2) dans ses obligations contractuelles avec la municipalité.

QUE sous l'autorité de la directrice générale adjointe ou de son représentant, cette personne aura comme principale fonction la responsabilité et la surveillance du terrain de camping municipal, du stationnement, des installations portuaires et l'entretien du bloc sanitaire ;

CETTE personne aura comme fonction secondaire des tâches administratives affectées au centre de gestion des documents de la municipalité ;

QUE le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie un contrat de travail à durée déterminée, avec Madame Viki Cousineau ;

QU'à défaut d'une entente avec cette personne, le directeur général est autorisé à ouvrir un concours pour ce poste.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-127

**BELL ALIANT - REMPLACEMENT DU
SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE ET
L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle pour notre système de téléphone n'est plus supportée et si une pièce brisait on ne pourrait pas la remplacer, car les fournisseurs n'en tiennent plus en inventaire ;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, nous avons une quantité de 12 lignes de téléphone pour la bonne marche des affaires de la municipalité qui représente un montant de 810.31 \$ par mois, plus les frais d'interurbains ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Bell pour le nouveau service téléphonique représente un montant mensuel de 573.93 \$ (*contrat de 5 ans*), un montant mensuel de 133.30 \$ pour les 4 liens hors lieux, un montant mensuel de 178.73 \$ pour l'achat des équipements (*crédit-bail sur une période de 5ans*), soit un total mensuel de 885.96 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER
Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU de retenir la proposition de Bell pour le remplacement du vieux système téléphonique et l'achat des équipements par crédit-bail, incluant les garanties, en cas de défectuosité ;

QUE le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tous les documents relatifs au contrat avec les représentants de la compagnie Bell pour la mise en place d'un nouveau système téléphonique et l'acquisition des équipements ;

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-128

**CAMP DE TENNIS JUNIOR À MONT
STE-MARIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Sandy
Alexander MacKay**

**ET IL EST RÉSOLU de retenir cinq (5) places pour le Camp de
Tennis junior de mont Ste-Marie au coût de 135.00 \$ par
inscription afin de permettre à des jeunes domiciliés de la
communauté d'avoir la possibilité de participer à cette
activité d'une durée d'une semaine.**

Les enfants doivent avoir entre 6 à 15 ans.

Deux séances seront offertes soit du :

18 au 22 juillet de 9 h à 11 h

15 au 19 août 2011 de 9 h à 11h

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des
membres du conseil présents, le
maire s'étant prévalu de son droit
de voter.**

2011-04-129

**PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE
PISTE CYCLABLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Pauline
Sauvé**

**ET IL EST RÉSOLU de mandater les conseillers, Messieurs
Sandy Alexander MacKay et Derek Dubeau, pour le suivi des
actions relatives à l'aménagement d'une piste cyclable afin
de relier le village de Lac-Sainte-Marie aux installations
récréatives du Mont Ste-Marie.**

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauv�	Conseill�re, si�ge #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, si�ge #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, si�ge #3	Pour
Fran�oise Lafreni�re	Conseill�re, si�ge #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, si�ge #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, si�ge #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPT E   L'UNANIMIT  des membres du conseil pr sents, le maire s' tant pr valu de son droit de voter.

2011-04-130

ACHAT DE DRAPEAUX DE LA MUNICIPALIT 

IL EST PROPOS  PAR LA CONSEILL RE Madame Fran oise Lafreni re

ET IL EST R SOLU d'acheter du fournisseur **PRO MOTION M.R.**, repr sent  par Monsieur Marcel Ross, six (6) drapeaux avec le logo de la municipalit  au montant de 471.90\$ plus les taxes applicables plus livraison.

Le vote est demand  par le Pr sident :

Pauline Sauv�	Conseill�re, si�ge #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, si�ge #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, si�ge #3	Pour
Fran�oise Lafreni�re	Conseill�re, si�ge #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, si�ge #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, si�ge #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPT E   L'UNANIMIT  des membres du conseil pr sents, le maire s' tant pr valu de son droit de voter.

2011-04-131

SUBSTITUTE DU MAIRE DE LA MUNICIPALIT  DE LAC-SAINTE-MARIE

IL EST PROPOS  PAR LA CONSEILL RE Madame Fran oise Lafreni re

ET IL EST R SOLU de nommer la conseill re, Madame Pauline Sauv , maire suppl ant pour une dur e de huit (8) mois, devant remplacer en cas d'incapacit  ou d'absence du maire de la municipalit ;

AVISE la MRC Vall e-de-la-Gatineau ainsi que les organismes mandataires (*CLDVG et autres*) pour lequel le maire est nomm  par ses pairs   la MRC;

AVISE la Caisse Desjardins de Gracefield que la conseillère Madame Pauline Sauvé, en sa qualité de maire suppléant, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie tous les effets bancaires en l'absence du Maire, Monsieur Gary Lachapelle.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

2011-04-132

ACTIVITÉS SOCIALES DU 18 JUIN 2011 ORGANISÉES PAR HÉRITAGE DE KAZABAZUA

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Pauline Sauvé

ET IL EST RÉSOLU de confirmer avec notre représentante auprès de cet organisme, Madame Louise Thérien-Hummell, la visite prévue pour le 18 juin prochain des endroits suivants : centre communautaire, l'église de la paroisse St-Nom-de-Marie, la piétonnière, l'école St-Nom-de-Marie, la bibliothèque municipale, la patinoire municipale, la caserne d'incendie (*nouveaux camions*) et le terrain de baseball.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de voter.

DATE DES COMITÉS :

Administration et gestion financière, le 13 avril à 17 h 30;

Service à la population, le 11 avril à 18 h 30;

Environnement et urbanisme, le 11 avril à 4H30;

2011-04-133

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU de clore la séance ordinaire, car tous les sujets ont été traités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Gary Lachapelle,
Président**

**Yvon Blanchard,
Secrétaire trésorier/d.g.**